

- ☑ Mot du président
- ☑ Mot des vice-présidences
- ☑ 50^e anniversaire du SEVM
- ☑ Formation offerte
- ☑ Élection au Conseil exécutif
- ☑ Nous joindre

L'AS-TU LU ?

Le journal du SEVM

BONNE RENTREE 2025-2026!



Ça y est. La première journée de l'année est arrivée. Le début de l'année scolaire se veut généralement un moment où les enseignantes et les enseignants effectuent un retour au travail, énergisés par des vacances bien méritées, et c'est rempli d'espoir qu'ils sont à l'aube d'une belle année scolaire. On retrouve nos collègues, on se met à jour, bref, un retour dans une belle convivialité. Il est à souhaiter qu'il en soit ainsi dans vos milieux chers collègues. Bien que ce soit déjà chose faite depuis quelques semaines déjà, je tiens à souhaiter une belle rentrée aux collègues du secteur de la formation professionnelle. Malgré un changement au niveau de la gestion de ce secteur, force est d'admettre que le passé semble garant de l'avenir et déjà, les dossiers d'importance font leur apparition... en date du 25 août.

Du côté de l'éducation des adultes, les collègues sont de retour avec leurs élèves depuis la semaine dernière. Je tiens tout de même à vous souhaiter une belle rentrée.

Votre secteur a été pris à partie par le gouvernement de la CAQ l'année dernière. Quand l'employeur prend des décisions électoralistes au détriment des services que vous offrez à vos élèves, il n'en résulte que du négatif. Plus que jamais, la solidarité des enseignantes et enseignants de l'éducation des adultes sera nécessaire, et ce, non seulement à la grandeur de la province, mais aussi au niveau local. À celles et ceux qui entreprennent leur première année dans la profession enseignante, je vous souhaite une merveilleuse année parmi nous. Je demeure convaincu que d'enseigner à des élèves, peu importe, leur âge ou leur origine, peu importe le secteur, est un des plus beaux et valorisants métiers du monde. Certes, les défis seront nombreux, mais les réussites le seront aussi. Aux collègues qui entament le dernier tour de piste de leur carrière, vous qui avez vécu des années plus reluisantes que les dernières ne l'ont été en éducation, je suis certain que vous passerez par toute la gamme des émotions en cochant les unes après les autres les choses à faire pour une dernière fois. Profitez de chaque instant, chers collègues !

Les désillusions causées par le ministre de l'Éducation, vous savez, celui qui fait cinq pas en arrière avec ses coupures pour en faire un en avant avec un retour partiel et conditionnel des sommes coupées ont fait la manchette des dernières semaines en éducation. Ajoutons à cela le nombre d'enseignants manquant à l'appel partout dans la belle province, le CSSH n'échappant pas à cette pénurie. Tous savent que nous pouvons faire parler les chiffres afin que la population entende un message qui protège l'image au détriment des vraies choses.

Le SEVM sera informé au début de la semaine prochaine des orientations prises par le centre de service concernant le conditionnel retour des sommes pour les services aux élèves. C'est avec impatience que nous attendons le plan de match des gestionnaires afin de savoir de quelle façon ils mettront réellement en place des moyens autres que d'en rajouter continuellement dans votre charge de travail. Chers collègues, de la maternelle à formation professionnelle, que cette rentrée soit à la hauteur de vos attentes !

Syndicalement vôtre,

Patrick Thérour, président.

VOTRE TÂCHE, VOTRE RESPONSABILITÉ !

(secteur des jeunes)



En ce début d'année scolaire, il est primordial de se rappeler les encadrements de la tâche enseignante, qui est trop souvent galvaudée ou trafiquée pour que tout rentre quelque part sans se soucier de la faisabilité de celle-ci.

Rappelons-nous que la semaine régulière de travail comporte en moyenne 32 heures. On dit en moyenne, car celle-ci est maintenant annualisée sur une base de 1280 heures (8-5.01). Le temps de présence obligatoire à l'école diminue encore une fois cette année et passe à 28 heures par semaine sur 32 heures. Pour les 4 heures d'autres tâches professionnelles (ATP) en supplément de ces 28 heures, vous avez l'entière liberté d'effectuer vos tâches à l'endroit et au moment de votre choix (8-5.02).

On vous demandera également de fixer une amplitude de travail qui peut être différente pour chacun et chacune d'entre vous (8-5.03). L'amplitude n'est PAS le temps de présence obligatoire à l'école. Elle détermine un espace-temps dans lequel votre direction d'établissement a le droit de vous convoquer pour des tâches d'ATP général.

Cette amplitude ne doit pas excéder 8 heures par jour et avoir une moyenne de 35 heures par semaine au primaire et 63 heures sur un horaire sur 9 jours (secondaire). Cette amplitude exclut la période des repas d'un minimum de 50 minutes, le temps des 10 rencontres collectives et les 3 rencontres de parents.

ATTENTION ! Avant de vous engager dans mille et un comités, il est important de fixer toutes les autres tâches incluses dans l'ATP à votre horaire. Le temps accordé au PI, l'accueil et le déplacement, les journées pédagogiques et les rencontres de concertation, par exemple.

Le temps restant pourra être attribué aux différents comités. Les seuls comités obligatoires sont le conseil des enseignants, le comité EHDAA et le comité du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Puisque les heures sont annualisées, nous vous conseillons de noter toutes les heures travaillées en ATP au fur et à mesure que l'année avance. Quand le compte y est, vous devriez rencontrer la direction pour savoir si vous devez arrêter de faire ladite tâche ou si elle vous accorde un budget (Annexe 72) ou un échange de temps pour la poursuite de celle-ci.

Plus on donne du temps gratuitement, plus on s'attend à du travail bénévole de notre part, rappelez-vous de cela. Nous sommes des professionnels de l'éducation et notre travail a une valeur.

Je vous souhaite, une excellente année scolaire 2025-2026 !

Manon Lavoie,
1^{re} vice-présidence



Je me joins à l'équipe du SEVM pour vous souhaiter une bonne rentrée scolaire pour cette nouvelle année. Cette rentrée est déjà chose du passé pour certains, plusieurs enseignants de la formation professionnelle sont déjà au travail depuis quelques semaines, je leur souhaite une bonne continuité. Je profite de ce premier journal pour vous faire quelques petits rappels utiles.

Première paye : Il est temps de vérifier sur la première paye de l'année 2025-2026 qui sera déposée le 4 septembre 2025 afin de vérifier si vous avez monté d'échelon salarial.

Certaines conditions doivent être remplies pour se voir reconnaître une année d'expérience et monter d'un échelon salarial, entre autres, il faut habituellement avoir enseigné ou rempli une fonction pédagogique ou éducative pendant un minimum de 155 jours. Certaines exceptions existent, entre autres pour les congés concernant les droits parentaux et les invalidités, consultez-nous si votre situation est exceptionnelle.

6-5.03 ÉCHELLE DE TRAITEMENT ANNUEL

Échelle¹ unique²⁻³

Échelon ⁴	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2023-2024	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2024-2025	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2025-2026	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2026-2027
1	49 319	51 461	52 799	54 119	56 013
2	52 614	54 899	56 326	57 734	59 755
3	56 753	60 041	61 602	63 142	65 352
4	58 646	62 409	64 032	65 633	67 930
5	59 943	64 871	66 558	68 222	70 610
6	61 269	67 429	69 182	70 912	73 394
7	63 875	70 088	71 910	73 708	76 288
8	66 589	72 851	74 745	76 614	79 295
9	69 418	75 726	77 695	79 637	82 424
10	72 369	78 711	80 757	82 776	85 673
11	75 444	80 426	82 517	84 580	87 540
12	78 651	83 845	86 025	88 176	91 262
13	81 994	87 409	89 682	91 924	95 141
14	85 478	91 123	93 492	95 829	99 183
15	89 110	94 994	97 464	99 901	103 398
16	97 524	100 246	102 857	105 432	109 121

Bonne année scolaire 2025-2026 !

Marc-Éric Plante,
2^e vice-présidence



Je prends ici ces quelques lignes pour remercier les membres de m'avoir accordé leur confiance en juin dernier afin de remplir le mandat de troisième vice-président au SEVM. Je ferai tout en mon pouvoir afin de défendre vos droits et vos intérêts afin que vous ayez les meilleures conditions de travail possibles. J'aurai principalement à m'occuper des dossiers relatifs au secteur du secondaire, des élèves EHDAA, des plans d'intervention et de la CNESST particulièrement en lien avec les risques psychosociaux.

LA SANTÉ SÉCURITÉ C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Si vous vous blessez dans le cadre de votre travail, par un accident ou par un incident violent, peu importe la blessure, veuillez remplir la **Déclaration d'accident du travail** (Formulaire SRH-050) dans les plus brefs délais (idéalement dans les 24h suivant l'événement). Dans les cas d'une blessure plus sérieuse, veuillez prendre rendez-vous avec un médecin afin d'obtenir une attestation médicale qui vous permettra ensuite de remplir la **Réclamation du travailleur** pour votre dossier à la CNESST.

Si vous êtes victime d'un incident violent SANS lésion physique ou psychologique, veuillez remplir une **Déclaration d'un incident violent** (Formulaire SRH-057-P). Les informations recueillies dans ces formulaires nous aident grandement à intervenir dans les situations problématiques récurrentes.

Si vous avez une raison de croire que votre milieu de travail met à risque votre santé ou celle de sa clientèle, veuillez remplir le **Constat de situation à risque** (Formulaire SRH-055).

Vous pouvez accéder à tous les formulaires dans l'Intranet du CSSSH sous l'onglet **Personnel enseignant/formulaires**

Si votre direction vous empêche de remplir l'une ou l'autre de ces déclarations et qu'elle vous déconseille de vous informer à votre syndicat, contactez-nous immédiatement. C'est votre droit !

Nous avons depuis septembre 2022 des représentants en santé-sécurité qui peuvent vous aider dans toutes situations mettant votre santé physique et psychologique à risque. Ces trois représentants sont Luc Durand, Samuel Labrie et Patrick Scalabrini. Vous pouvez les joindre à l'adresse suivante preventionsst@csssh.gouv.qc.ca.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'écrire à l'adresse eric.bourgeois@sevm.ca ou à me joindre au 450 799-2690, poste 227.

Éric Bourgeois,
3^e vice-présidence

50^e ANNIVERSAIRE DU SYNDICAT

Le 6 juin dernier avait lieu notre gala pour souligner le 50^e anniversaire du Syndicat. Quelle belle soirée et les gens ont profité de cette occasion pour être « chic » ! Voici un aperçu en quelques photos...



Cocktail dans le hall d'entrée



Salle de réception



Comité du 50^e (gauche à droite)

Manon Lavoie, Patrick Thérout, Carole Côté, Jacqueline Prévost,
Denise Girard, François Plante, Nicole Daigle-Vermette,
Marc-Éric Plante et Karen Beaudoin



Les membres du Conseil exécutif 2024-2025

Plus de 11 500 \$ ont été offerts au cours de cette soirée. Voici les 3 gagnantes des plus grands prix!



Gagnante du four à pizza Ricardo
Stéphanie Pelletier de BJSC



Gagnante du crédit voyage de 1 500\$
Marilaine Fredette – école Henri-Bachand



Gagnante du forfait Studio Cabaret – Espace St-Denis
et Best Western
Cathy Primeau – école Des Moissons

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE



Vous songez à prendre votre retraite d'ici les cinq (5) prochaines années ? Il serait probablement le temps de vous préparer. Pour ce faire, l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (AREQ) tiendra une session de préparation à la retraite.

Une rencontre aura lieu à **Drummondville** les 26 et 27 septembre 2025 et les 8 et 9 mai 2026 à **Saint-Hyacinthe**. Toutefois, vous pouvez aussi vous inscrire aux sessions virtuelles.

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire en ligne sur le [site de l'AREQ](#). En cliquant sur le bouton [Inscription SPR](#), vous pouvez choisir, ***sessions en présentiel ou sessions virtuelles***, dans le menu principal. Pour compléter votre inscription, un paiement par carte de crédit sera exigé. Votre syndicat rembourse les frais d'inscription. Vous pouvez utiliser le courriel de confirmation de paiement pour faire votre demande de remboursement. Si vous désirez faire la formation en présentiel, renseignez-vous auprès du syndicat, car certains frais peuvent ne pas être remboursés. Dépêchez-vous puisque les places sont limitées. La préparation à la retraite est une étape importante qu'il ne faut pas négliger !

ÉLECTIONS AU CONSEIL EXÉCUTIF

Nous vous avisons, par la présente, qu'il y a eu des élections au Conseil exécutif du Syndicat de l'enseignement Val-Maska (SEVM), lors de l'Assemblée générale du 17 juin 2025.

Voici les membres du Conseil exécutif pour la prochaine année scolaire :



Président :	Patrick Thérout – en poste ;
1 ^{re} vice-présidence :	Manon Lavoie – réélue ;
2 ^e vice-présidence :	Marc-Éric Plante – en poste ;
3 ^e vice-présidence :	Éric Bourgeois – élu
Secrétaire-trésorier :	Louis Rousseau, Centre d'éducation aux adultes St-Hyacinthe-Acton – réélu ;
Conseillère :	Valérie Messier, Assomption – réélue ;
Conseillère :	Sophie Lamontagne, Aux Quatre-Vents – en poste ;
Conseillère :	Olivia Cloutier, Lafontaine – réélue ;
Conseiller :	Samuel Labrie, Polyvalente Hyacinthe-Delorme – en poste ;

Le président d'élection,
Steve Bélanger

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Écrivez-nous à info@sevm.ca

Téléphone : 450 799-2690

Télécopieur : 450 799-2695

Heures d'ouverture :

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Patrick Thérout, président : poste 224
Manon Lavoie, 1^{re} vice-présidence : poste 223
Marc-Éric Plante, 2^e vice-présidence : poste 225
Éric Bourgeois, 3^e vice-présidence : poste 227
Karen Beaudoin, administration : poste 221
Josée Lemieux, agente aux membres : poste 222